

FLASH INFO ACCIDENT

Les faits



Lors de la mise en route de l'installation de la sablière, le tapis d'alimentation du broyeur ne démarre pas.

Le chef de carrière et un opérateur du site se rendent dans le local électrique.

L'opérateur arrête l'installation puis le chef de carrière « disjoncte le tapis » pour regarder l'état des composants électriques.

Un flash se produit alors dans le local : les deux intervenants sont brûlés et **sortent du local avec des flammes sur le corps**.

Le chef de carrière s'éteint à la chute d'eau canalisée à proximité du local, et l'autre intervenant se rend dans la bascule pour se refroidir.

Conséquences : Les deux victimes ont été transférées à l'hôpital ; le chef de carrière a rapidement été admis au service des grands brûlés.

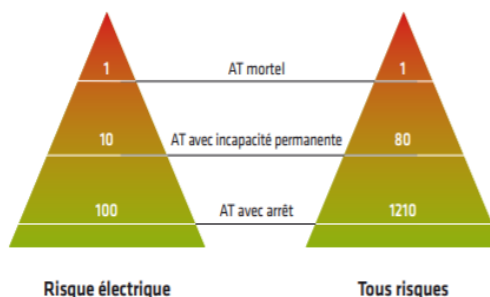
Le chef de carrière a subi plusieurs greffes de peau au niveau des cuisses et de l'abdomen.



LES ACCIDENTS D'ORIGINE ÉLECTRIQUE SONT RARES MAIS BIEN SOUVENT GRAVES.

Rappels

En effet, l'analyse des accidents survenus ces dernières années en carrière nous montre que les accidents d'origine électrique représentent **moins de 1% des accidents** (source Prevencem). Toutefois, ces derniers restent particulièrement graves. Chaque année, « **une dizaine de travailleurs meurent électrocutés toutes activités confondues** ». (source INRS)



PREVENCEM

50, avenue Daumesnil
75012 PARIS



EXPLOITONS CE FLASH ACCIDENT

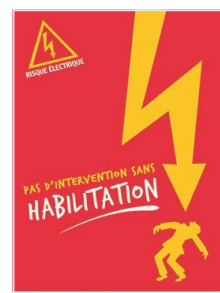
Date :

L'ANALYSE DE CET ACCIDENT EST EN COURS. LES CAUSES DE L'ACCIDENT NE SONT PAS ENCORE COMPLETEMENT DETERMINEES, LES ELEMENTS DE PREVENTION CI-APRES NE SONT QUE DES PISTES DE REFLEXIONS

LORS DE TRAVAUX SUR OU À PROXIMITÉ D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Formation des intervenants

Les intervenants doivent être compétents et formés à leurs postes de travail. En complément, une habilitation est obligatoire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur environnement. Avant de délivrer une habilitation, l'employeur doit s'assurer que les salariés aient subi une formation théorique et pratique adaptée. Voir ED6127 INRS



Consignation

Les travaux effectués hors tension, sont les seuls présentant une sécurité totale vis-à-vis du risque électrique, à condition d'être sûr que toute tension est effectivement supprimée et qu'elle le reste. Pour cela, il faut appliquer la **procédure de consignation** définie dans la norme NFC 18-510. Les travaux sous tension doivent rester exceptionnels. Ils ne sont autorisés qu'en cas d'impossibilité technique ou lorsque les conditions d'exploitation rendent dangereuse la mise hors tension.

Conformité, suivi et vérification des installations

- ⇒ Les **installations** électriques doivent être **conformes** aux normes en vigueur lors de leur mise en place, installées par du personnel compétent.
- ⇒ Une **vérification des installations électriques** par des organismes accrédités doit avoir lieu au moment de la mise en service, puis périodiquement,
- ⇒ Un **suivi régulier** par une personne compétente (interne ou externe) est indispensable,
- ⇒ Un **nettoyage (poussières, évacuation matériel inutile)** des armoires et locaux, **effectué** régulièrement,
- ⇒ Un **contrôle thermographique** participera à la prévention du risque électrique et d'incendie.

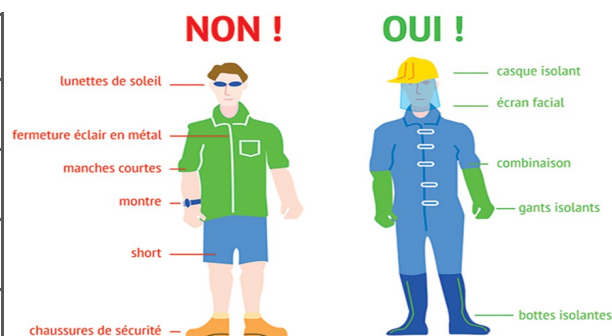
Équipement de protection individuel (EPI)

En plus des EPI habituels pour le risque électrique, aucun objet conducteur (bijou, montre, chaîne...) ne doit être porté lors d'une opération électrique. Les vêtements de travail ne doivent pas comporter de pièces conductrices.

Signalisation : Les locaux ou emplacements présentant un risque électrique doivent être signalés au moyen d'un **panneau d'avertissement**. Et d'interdiction d'accès.



Prénom Nom et Signature	Prénom Nom et Signature



Ce risque est-il correctement analysé sur mon site (DSS/DU, plan prévention, permis) ?

Oui Non

Ai-je les EPI nécessaires pour réaliser cette opération en sécurité ?

Oui Non

Le personnel intervenant est-il formé pour ce type d'intervention ?

Oui Non